

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2022

Nbre Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 21 septembre 2022.

Présents Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Laurent GOUILLON, Patrice MAITRE, Anaïs PASSOT, Nicole CHARNAY, Jacques VACHER MATERNO, Romain DELAY, Jessie PONSINET, Hervé BARRAUD, Nathalie CHALANDE, Edith PERRIER

Excusés : Maxime MANISSIER,

Absents : Audrey YVES

Madame VERNIAU est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 26 juillet 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

---

*Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal*

---

Autorisation d'adhésion de la CCSB à l'Etablissement Public Territorial du bassin (EPTB)  
Saône et Doubs

Monsieur le Maire rappelle que les Lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 définissent la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et la confient aux communes avec transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux EPCI à fiscalité propre. Ceux-ci ont ensuite la possibilité de la transférer ou la déléguer à des structures organisées pour l'exercer de manière cohérente à l'échelle des bassins versants (syndicats Mixtes, EPAGE ou EPTB).

La Communauté de Communes Saône Beaujolais souhaite adhérer à l'EPTB Saône et Doubs.

Ce syndicat mixte ouvert (article L. 5721-1 du CGCT) regroupe les Régions, Départements du bassin de la Saône et du Doubs, ainsi que les Métropoles, EPCI (Communautés Urbaines, d'Agglomération ou Communautés de Communes) riveraines des axes de la Saône et du Doubs.

Conformément à l'article L. 5214-27 du CGCT, « l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté », la commune de Fleurie doit se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes à l'EPTB Saône et Doubs.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE de l'adhésion de la CCSB à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

#### Décision modificative n°2 budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Il explique que cette délibération visait à l'annulation de titres sur 2021 et que le trésor public a indiqué à la commune que cela n'était plus utile.

#### Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location d'une patinoire de glace pour la commune de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie pour les fêtes de fin d'année 2022 et 2023

Monsieur le maire indique que la commune de Villefranche-sur-Saône et la commune de Fleurie souhaitent louer une patinoire dans le cadre l'animation des fêtes de fins d'années 2022 et 2023.

Pour l'année 2022, la location de la patinoire aura lieu du samedi 3 décembre 2022 au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour l'année 2023, les dates seront à définir au cours de l'année 2023.

Il est apparu donc utile de constituer un groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 à L.2113-7 du Code de la Commande Publique entre les communes de

Villefranche-sur-Saône et de Fleurie afin de lancer une consultation commune en procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes a pour objectif de mutualiser les besoins des deux communes et de lancer une seule consultation.

Les prestations se décomposeront en deux lots :

- lot 1 : location d'une patinoire de glace à Villefranche-sur-Saône
- lot 2 : location d'une patinoire de glace à Fleurie

La commune de Villefranche a été désignée coordonnateur du groupement. Les missions des membres du groupement sont décrites dans la convention jointe au présent rapport.

La passation des accords-cadres à bons de commande, objets du présent groupement de commandes, se fera selon la procédure adaptée de la commune de Villefranche-sur-Saône. Chaque commune exécutera son marché public.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la location d'une patinoire pour les communes de Villefranche-sur-Saône et de Fleurie et de lancer une consultation commune en procédure adaptée ouverte ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les marchés s'y rapportant.

<p><u>Subvention accordée au Vélo Club Caladois pour le Grand Prix de la Course cycliste du 6 août</u> <u>2022</u></p>
--

Monsieur le maire explique que cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour au dernier moment car le trésor public exigeait une délibération pour autoriser le versement de cette somme au Vélo Club Caladois.

Il indique alors au conseil que le vélo club caladois organise régulièrement en collaboration avec le comité cycliste une course cycliste sur Fleurie, le grand prix du cru Fleurie. Cette année, pour la 63ème édition, les élus décident de participer financièrement, par le biais d'une subvention, à l'organisation de ce grand prix cycliste.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention sollicitée par le vélo club villefranche beaujolais d'un montant de **1792 euros**.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le versement d'une subvention d'un montant de 1792 euros au Vélo Club Caladois pour l'organisation du Grand Prix cycliste.

*La séance est levée à 19h00*

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **DIA :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes :

Vente du lot 20 lotissement Clos des Châteaux à Mme TURPIN,

Vente du lot 29 lotissement Clos des Châteaux à M et Mme BOURLON NTOLO,

Vente du lot 28 lotissement Clos des Châteaux à M et Mme MAYERAS CEUGNIET

Vente du lot 14 lotissement Clos des Châteaux à M et Mme SANCHEZ MUELAS

Vente du lot 17 lotissement Clos des Châteaux à M et Mme RENAUD MATRAS

Vente de la propriété sis 117 place du vivier à M et Mme MEYRAN

### **POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT**

#### **Lotissement du Clos des châteaux :**

Le permis d'aménager modificatif a été accordé. Les travaux de terrassement ont commencé et devraient se terminer d'ici la fin du mois d'octobre.

#### **Dossier de l'incendie : assurance**

Les devis des travaux de réparation vont être envoyés à l'assurance.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE** (Patrice MAITRE)

Travaux des sanitaires de l'école : Les sanitaires extérieurs sont terminés et ont ouverts mi-septembre. Une sensibilisation est faite auprès des enfants.

Une inauguration est prévue le lundi 17 octobre 2022 à 18h30.

#### **COMMISSION VOIRIE** (Jean Paul DUCHARNE)

Travaux RD 68 la chapelle des bois : des travaux de reprise de la voirie sont en cours d'étude auprès d'Eiffage et du département. En effet, l'entreprise va reprendre les plaques d'égouts qui n'ont pas été fixées correctement.

**COMMISSION FLEURISSEMENT- STADE – INVESTISSEMENTS** (Laurent GOUILLON)

Le bilan des espaces verts après cet été très chaud est plutôt positif car la commune a eu la possibilité d'arroser avec l'eau de récupération de la CUMA.

Laurent GOUILLON informe que la terre végétale sera rajoutée à l'école afin de pouvoir mettre du gazon et des fleurs pour créer des points d'ombres.

**COMMISSION TOURISME** (Evelyne VERNIAU)

Le bilan des marchés nocturnes est positif cette année avec une belle fréquentation en hausse. Une réunion avec les classes et le comité des fêtes est prévue le lundi 24 octobre 2022 en mairie afin de faire le point sur la saison passée et préparer la saison à venir.

**COMMISSION SOCIALE** (Nicolle CHARNAY)

La rentrée des classes s'est très bien passée. Le nombre d'enfants inscrits est en hausse mais ne permet pas encore l'ouverture d'une classe supplémentaire.

**POINT DIVERS :**

-Monsieur le Maire informe le conseil du rapport d'activité 2021 de la CCSB. Ce rapport sera transmis aux élus.

-Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec le SYDER pour régler les horaires d'éclairage public sur Fleurie.

-Monsieur le Maire informe que le système de téléphonie fixe du secrétariat va être changé prochainement. Il souhaite avoir un deuxième devis pour pouvoir comparer les offres et ainsi installer ce qu'il a de mieux.

-Monsieur le Maire rappelle que seules les associations de Fleurie seront appelées à tenir une buvette pour les rassemblements des voitures anciennes cette année.

-Monsieur le maire souhaite qu'un pot d'accueil soit organisé au lotissement du Voiturier pour rencontrer les nouveaux habitants. Ce pot est prévu le samedi 22 octobre 2022 à 11h30 sur place.

-Monsieur le maire indique qu'un courrier va être envoyé rapidement au Président du Cru afin que les chemins des vignes soient entretenus. En effet, suite au dernier orage d'importantes coulées de boue ont eu lieu sur les routes.

**Date prochaine réunion du conseil municipal : lundi 7 novembre 2022 à 18h30**

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET



